



# LE HERISSON

*La Gazette de l'opposition à Faulquemont*

Directeur de la publication Patrick Bonnet - N°8 mai 2012

ISSN 1968-9837

Dépôt légal mai 2012 - Conception et réalisation Performances 03 87 27 29 00, imprimé et distribué en 2300 exemplaires

## EDITO :

**Plusieurs mois** se sont passés depuis notre dernier numéro, un temps de pause nécessaire à la réflexion, l'observation, l'écoute aussi ; l'équipe du Hérisson avait bien entendu la remarque de certains d'entre vous, « *il empêche les autres de travailler* ». Pendant ce grand moment de silence, le Hérisson est resté attentif à ce qui se passait, tout en demeurant serein ; n'y-a-t-il pas un autre « groupe d'opposition » qui, par son engagement auprès des Faulquinois, a aussi le devoir de veiller sur les pratiques en cours ? Au besoin les dénoncer ? Que du bonheur pour tous les élus sans le trublion Bonnet, ce qui fit dire à l'une d'entre eux, commentant mon absence à des conseils municipaux : « *Depuis que Bonnet ne vient pas, on est au paradis* ».

**Dans ce numéro** vous trouverez des nouvelles, des façons de faire, des pratiques qui pourraient faire davantage penser à une république bananière qu'à une république démocratique. On passe du syndrome Pinocchio au principe de Peter. Vous ne trouverez pour ainsi dire aucune des informations qui vont suivre dans les numéros du magazine d'informations communales Initiatives, ni sur le site Internet municipal, ni sur les comptes-rendus des conseils municipaux. Durant tout ce temps, nous avons pu observer la manière dont fonctionne ce conseil municipal, et conclure qu'il ne semble apprécier aucune forme d'opposition, même constructive. Mais cela vous le saviez déjà.



**L'adjoint aux finances**, sans doute fort de son expérience de Directeur Général des Services d'une commune et usant de l'art de noyer les élus avec des explications qui se traduisent par un flot de paroles, vient très souvent à la rescousse du maire lorsque ce dernier est incapable de répondre à une question, aussi je me vois dans l'obligation d'écrire dans cet éditto quelques lignes le concernant.



**Les élus devraient être attentifs** à ses explications qui les conduisent à approuver tous les points du conseil municipal. En effet, cette « valeur sûre », comme l'indiquait le maire, semble gérer le porte-monnaie communal au gré de décisions fantaisistes, faisant prendre des vessies pour des lanternes aux Faulquinois et à leurs élus, en témoignent :

**Le prêt toxique** d'un surcoût de 565 000 € ? (*\$ Les habitants du DUF sont-ils victimes des prêts toxiques dans ce numéro*), n'en est-il pas partie prenante ?

**Le modèle de partenariat public-privé** choisi pour le financement de la reconstruction du nouveau collège n'aurait-il pas dû attirer son attention ? (*\$ Parlons-en du nouveau collège dans ce numéro*) ;

**La vente de biens communaux** en dessous de l'estimation donnée par les Services des Domaines ? (*\$ Moulin Bleu et Maison rue de Nancy dans ce numéro*) n'est-elle pas la conséquence de ses explications ?

**Le montage financier du Créanto bis** sans jamais en évoquer le coût des frais de fonctionnement ? (*\$ Ancienne Mairie et Créanto bis dans ce numéro*), n'en est-il pas à l'origine ?

**L'engagement de la commune à se porter garante pour deux prêts** contractés par une société d'HLM d'un coût total de 843 660 € (5 534 408 francs) pour une durée de 40 et 50 ans ? (*\$ Conseil municipal du 11/12/2008 et Hérisson N°4 Années 2049-2059*), n'en est-il pas encore à l'origine ?

**Quitter le tarif du gaz** fixé par l'état pour celui de la libre concurrence ? (*\$ Tarif du gaz dans ce numéro*)..., n'est-ce pas là aussi lui qui l'a proposé ?

**Faut-il voir là la cause** de son départ de la mairie de Faulquemont en tant que Directeur Général et des Services à l'époque du premier mandat du précédent maire, peut-être plus lucide ?

**Jeu de chaises musicales ?** Cumulard, ce même adjoint collectionne les fonctions d'adjoint au maire, de président d'un syndicat intercommunal, de président des affaires financières et patrimoniales, de membre du bureau d'appel d'offres, du conseil d'administration du CCAS, et depuis décembre, remplace un conseiller au sein du Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles-Faulquemont (SEBVF). Il se dit qu'il convoiterait également la présidence de cette administration. Se verrait-il aussi calife à la place d'un calife ?

**Vos élus semblent ignorer la crise** qui frappe la France et l'Europe, et pour laquelle, selon des dirigeants européens, il faudra bien 10 ans pour s'en remettre. Des restrictions ne devraient-elles pas commencer dès aujourd'hui ?

**A Faulquemont, des sommes phénoménales** sont dépensées afin d'ériger un bâtiment au nom de la culture (Créanto bis). D'autres sommes sont en cours de transactions pour ériger un bâtiment en une « cité de la musique » pour la modique somme estimée à 4 millions d'euros.

**Ne peut-on envisager de surseoir** à certains projets qui n'ont pas de caractère d'urgence au profit de travaux nettement plus utiles et nécessaires ? Des villes autrement plus importantes, Nancy, Metz, n'ont-elles pas abandonné leur projet de stade, trop coûteux dans le contexte de crise d'aujourd'hui ?

**Des menaces** : Combien de mes proches se sont vus interpellés et ont fait l'objet de remarques désobligeantes. Des mensonges ont été colportés sur mon compte. Depuis cinq années consécutives, je fais l'objet de contrôles fiscaux, à qui dois-je toute l'attention que me porte cette administration ? Avec la parution de ce nouveau numéro, dois-je m'attendre à un nouveau contrôle fiscal ? A suivre. J'ai aussi reçu des appels anonymes, des menaces à peine voilées : le Hérisson dérange. Ce nouveau numéro ne fera guère plaisir à certains. Espérons que le pas qui sépare les menaces des actes malveillants ne sera pas franchi...

**Patrick Bonnet, Conseiller Municipal.**

**Initiatives, magazine de propagande ou d'informations ?** Pourquoi n'y trouve-t-on pas dans ses pages les condamnations du maire par des Tribunaux administratifs. Pourquoi n'y évoque-t-on pas le prêt toxique qui nous a coûté 595 000 € ? Pourquoi ne pas donner la raison pour laquelle le concert « Faul'nuit d'été » n'a pas eu lieu ? Pourquoi ne pas nous informer du renouvellement d'exploitation pour 30 ans de la société d'Anhydrite, de la vente du Moulin Bleu, de la vente d'immeubles communaux, du coût des cérémonies des vœux du maire, de l'ancienne mairie, de la cité de la musique, des remarques de la Chambre Régionale des Comptes, de la mise en place d'une nouvelle antenne radiotéléphonie, du découpage intercommunal ? Pourquoi ...

**Il l'est ou il ne l'est pas ?** Depuis les élections nous sommes plusieurs à nous interroger sur la qualité d'ingénieur du BTP sous laquelle s'est présenté le maire dans son bulletin de campagne, et dont il s'est depuis enorgueilli autour de lui.

**Ceci est d'autant plus étrange** que sur les documents des campagnes municipales précédentes, alors qu'il était adjoint, sous son nom apparaissait « *dessinateur industriel* ». A titre indicatif, dans la liste nationale des ingénieurs diffusée chaque année, et aussi loin que nous remontons, à aucun moment son nom n'apparaît.

**Ingénieur diplômé ou simple ingénieur :** Source Internet : « *En France, seul le titre d'ingénieur diplômé est reconnu par la loi et sanctionne une formation dispensée par un établissement d'enseignement supérieur. Les textes font la distinction avec le titre d'ingénieur diplômé et l'appellation de simple ingénieur. Tout titre d'ingénieur, autre qu'ingénieur diplômé, n'est qu'appellation maison qui correspond souvent à un indice de rémunération* ».

**Le maire en indiquant** sur son bulletin de campagne qu'il était ingénieur du BTP, aurait-il sciemment créé la confusion ?

JL



**Flagrant délit de mensonges ?** Dans les orientations du Département de la Moselle en matière d'organisation sociale et médicosociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, il apparaît très clairement « *qu'aucune implantation d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne peut être envisagée à Faulquemont avant 2016* ». Ce n'est pas beau de mentir à ses administrés.

**Les habitants du DUF sont-ils victimes de prêts toxiques ?** Vous avez tous entendu parler de DEXIA, la banque à l'origine des emprunts dits toxiques. Plusieurs communes ont été victimes de ces emprunts. Lors du conseil municipal du 23 octobre 2011, j'ai interrogé les élus à ce sujet.

**Réponse du maire :** « *on n'est pas concerné* ». Certes on pourrait le croire jusqu'à ce que j'évoque l'article paru dans le magazine Libération indiquant dans ses pages un surcoût de 565 000 € (3 706 157 francs) pour notre commune suite au prêt d'un montant de 3 350 000 € concernant la nouvelle gendarmerie.

**Nouvelle réponse du maire :** « *ce n'est pas moi, c'est l'équipe précédente* » (à laquelle il appartenait, faut-il le rappeler ?). L'article de Libération indique pourtant la date du 6/9/2009. Or cette équipe est en place depuis mars 2008. Depuis, ce prêt a été transféré au DUF comme l'indique l'adjoint aux finances.

**Les habitants des communes du DUF apprécieront-ils** le cadeau offert par les élus de Faulquemont.

Patrick Bonnet.

**Savonnage de planche :** En répétant « *Ce n'est pas moi, c'est l'ancienne équipe* », oubliant qu'il était alors adjoint aux travaux, le maire ne continue-t-il pas à savonner la planche de cette ancienne équipe municipale ?

**Un article paru** dans la presse locale évoquait l'état financier d'Hospitalor. Dans cet article le maire déclarait : « *un énorme gâchis* ». Ne savonnait-il pas la planche du Président du DUF, oubliant que ce dernier a été président de cette administration ?

**A plus de 68 ans**, le maire se verrait-il Président du DUF ? Un destin pourtant pas taillé à sa mesure, selon l'avis de ses nombreux collègues, maires du DUF, agacés.

RE

**Question d'éthique ou de morale :** Depuis son entrée en fonction, le maire a toujours déclaré qu'il n'était jamais pour quelque chose dans la gestion communale précédente ou dans les décisions prises par l'ancienne municipalité alors qu'il était adjoint rémunéré à 542,45 € (montant de l'indemnité 2001) par mois durant 13 ans.

**Suite à cela**, nous sommes amenés à déduire qu'il a donc perçu à tort l'indemnité mensuelle d'adjoint, d'un montant total de 84 622 € (555 084 francs), somme qu'il serait en conséquence honnête de rembourser aux faulquinois. Cela vaut également pour deux de ses adjoints, anciens membres de l'équipe précédente.

**C'est pas l'équipe précédente, c'est moi :** Pour se faire mousser, le maire ne fait-il pas montre d'un sacré culot en déclarant lors du repas des anciens et de la cérémonie des vœux, qu'il se félicitait de la construction d'appartements en ville pour les personnes âgées, faisant sien ce projet privé, au même titre qu'il fit sien la venue des deux grandes surfaces sur la route de Strasbourg, les nouveaux lotissements, les travaux rue de la gare..... ?

**Ses anciens camarades de la municipalité précédente** ne manquèrent pas de réagir en ces termes : « *Même pas un epsilon de projet à lui. La gare, les enrobés rue de Tritteling, etc ne sont certainement pas de son fait. Les dossiers avaient été réalisés et en attente de subventions du temps de l'ancienne municipalité. Il a seulement la chance que les fonds aient été débloqués sous son mandat. Cet opportunisme est écœurant* ».

**Mais puisqu'il vous le dit :** Devant les membres d'une association locale réunis en assemblée générale, le maire, à la question sur l'absence de sel de déneigement, ose cette déclaration : « *La Police a constaté que des personnes venues d'autres agglomérations venaient s'approvisionner dans les bacs à sel de la commune* ».

**Commentaire discret d'un auditeur :** « *Il aurait pu dire selon son habitude que c'était l'ancienne équipe* ».

**Trente ans de plus :** La société d'Anhydrite a demandé le renouvellement d'autorisation d'exploiter qui a été accordé par vos élus pour une nouvelle période de 30 ans, autorisant ainsi la traversée souterraine des voies appartenant à la commune auxquelles s'ajoutent les galeries de passage existantes sous la route de Strasbourg et à l'intersection des avenues Eugène Gobert et André Viaud et de la rue de la Nied.

**Lorsque l'adjoint à l'Animation et à la Jeunesse organise une manifestation**, il semblerait que l'aspect financier le dépasse. D'autant plus lorsqu'il s'agit de l'argent des autres, c'est-à-dire le nôtre. Souvenez-vous de l'animation organisée par la municipalité « *discothèque à ciel ouvert, prénommée Faul'nuit d'été* », annulée selon les déclarations du maire à la presse : « *les averses avaient repris de plus belle, c'est pour des raisons évidentes de sécurité que nous avons dû déclarer forfait* ».

**Des DJs parisiens étaient venus pour assurer le spectacle.** Il semble que la vérité soit tout autre, l'adjoint aurait tout simplement oublié de commander les platines, l'outil de travail de ces DJs. Les organisateurs ont dû se résoudre à annuler le concert. Les DJs sont-ils repartis chez eux avec cachets et déplacement payés par les Faulquinois ? Le site Facebook de la commune aurait fait l'objet de messages d'insultes de jeunes venus assister au concert, messages qui auraient été effacés aussitôt par les gardiens du temple.

**Ne devrait-il pas rembourser ?** Mais rassurez-vous, la soirée n'a pas été perdue pour tout le monde, organisateurs et participants ont pu se régaler des denrées (plus de 300 baguettes de pain) et boissons prévues pour l'occasion. Nous ne savons pas combien a coûté cette manifestation manquée. Nous suggérons à cet adjoint d'en rembourser le prix en prélevant sur ses indemnités d'élu.

**Des organisateurs écœurés.**

**Ce n'était pas son premier fiasco :** Le salon de la fête et de l'animation, aux dires de ce même élu fut un véritable succès, tel que l'on aurait dû fermer les portes devant la foule se bousculant. Membres d'associations présents ces deux jours, nous avons une autre version : « *Le jour de l'inauguration une petite quarantaine de personne, normal gâteaux et petits fours étaient offerts. Passé ce moment de dégustation, ne restent plus au gymnase que quelques rares passants semblant s'être égarés. Quant au lendemain, on était au mieux une dizaine de personnes* ». **EH et SL.**



**Méchanceté gratuite ?** Dans un précédent Hérisson, nous évoquions les désagréments que certains d'entre vous, proches du Conseiller Municipal Bonnet, subissaient régulièrement. Ainsi, une personne, très impliquée au sein d'une association locale, s'est vue refuser la fonction de responsable de cette association sous prétexte *qu'elle était trop proche de l'opposant au maire*. **Néanmoins**, elle décide de continuer à œuvrer au sein de cette association. Un jour, au hasard d'une rencontre, elle est tombée sur le maire arborant un sourire radieux, qui lui a demandé : « *Alors, bien installée dans vos nouvelles fonctions ?* »

**Le maire de la commune :** Partout en France, le maire d'une commune est le maire de ses administrés qu'ils aient voté pour lui ou pas. Sauf à Faulquemont, comme en témoigne cette manifestation en ville (ce n'était pas jour de braderie) pour laquelle la rue de Metz fut barrée d'un bout à l'autre. Un commerçant est alors allé trouver le maire pour lui faire part du préjudice que lui occasionnait cette fermeture et lui a demandé de revenir sur cette décision de condamner l'artère principale. **Réponse du maire :** « *Non, Tu étais sur la mauvaise liste* » (cette fameuse liste, vous l'avez deviné, c'est la liste adverse lors des dernières élections municipales). La rue resta donc fermée toute la journée. A Faulquemont le maire n'est pas le maire de tous les Faulquinois.

**Méchanceté gratuite bis ?** Pour la seconde année consécutive, deux associations organisent une guinguette en ville ; la publicité en est faite sur des panneaux installés sur les barrières devant l'église Saint-Vincent et sur les poteaux du rond-point de la place du Marché, emplacements qui servent souvent aux annonces de manifestations associatives et aux publicités de commerçants.

**Mais cette fois**, sitôt installés, sitôt enlevés. Les organisateurs en installent d'autres, ils sont à nouveau enlevés. Quatre fois en tout, les agents municipaux en avaient reçu l'ordre. Ces deux associations auraient-elles commis un crime de lèse Maire ? Auraient-elles oublié de demander l'autorisation en mairie ? Dans ce cas, un simple rappel à l'ordre n'aurait-il pas été suffisant ?

**C'est pas moi ...** Un dirigeant d'une des deux associations décide de prévenir la presse. Le maire informé, court à sa rencontre en le suppliant « *de n'en rien faire, que c'est un malentendu, que ce n'était pas lui qui avait donné l'ordre mais le DGS (Directeur Général et des Services)* ». La raison ne serait-elle pas tout simplement que le dirigeant de l'une de ces deux associations n'était pas sur la bonne liste ?

**Les WC sont au fond de la cour :** J'ai voté contre la demande de subvention du projet d'équipement sanitaire (WC) de Chémery. J'ai estimé qu'il y avait une nouvelle fois une injustice flagrante puisque le plan d'eau de la ville de Faulquemont, depuis que le moulin bleu a été vendu, ne s'est vu attribuer qu'un WC pour handicapé.

**J'ai souhaité que** la demande de subventions soit faite pour les deux sites. **Réponse du maire :** « *lorsque le président m'invitera à son assemblée générale et qu'il me présentera les comptes de l'association, on en reparlera* ». Depuis quand une association est-elle tenue d'inviter le maire, de lui présenter ses comptes qui ne sont dus qu'aux seuls adhérents ? Le maire semble oublier que régulièrement il reçoit de la part de cette association des invitations à remettre des prix auxquelles il ne répond jamais.

**Aujourd'hui, cette association** qui gère le plan d'eau depuis 30 ans, ne dispose que d'un seul WC sans distinction de sexe et ne dispose plus d'eau potable.

**Tout simplement lamentable :** Alors pourquoi seulement à Chémery ? La vraie vérité ne serait-elle pas tout simplement que ce président d'association : « *n'était pas sur la bonne liste* » ?

**Le but recherché ?** Depuis la vente du Moulin (voir article Moulin bleu), cette association de pêche vit dans la crainte de voir mourir sa réserve de truites. En effet, la source qui alimente le plan d'eau se trouve chez le nouveau propriétaire et la commune en vendant ce bien communal n'a pas jugé utile de créer une servitude au bénéfice de cette association. Le risque est donc que cette source soit obturée par une branche, de la mousse sans que ne puisse intervenir un membre de cette association pour déboucher celle-ci. C'est la mort assurée des truites qui ne peuvent survivre plus de 10 minutes sans eau, ni oxygène. Le maire a proposé d'appeler le numéro d'astreinte de la commune en cas de problème. C'est donc compter plus de 10 minutes avant que la personne de service n'intervienne. Plus d'eau potable, pas de sanitaire ajouté à cela le risque de mort des poissons, le maire souhaiterait que cette association qui attire de nombreux passionnés de pêche cesse son activité qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

**P. Bonnet.**

**Discrimination ? A vous de juger :** Le maire a interdit à une association d'anciens combattants bien connue le fleurissement du monument aux morts le 8 mai. Pourtant depuis 10 ans, les membres de cette association y déposaient une gerbe, quand bien même la cérémonie se déroulait dans la commune voisine. Devant la résistance du Comité, le maire finit par revenir sur sa décision, mais s'oppose à toute parution dans la presse. Des subventions à la tête du client : pour 70 adhérents, cette association recevait 150 € de subventions communales. Une association identique recevait pour 18 adhérents 180 €, même chose pour une autre avec 31 adhérents. Une autre ne demandant rien se voit attribuer 50 €. Cette association fut invitée par une autre à une cérémonie en ces termes : « *en accord avec le maire* ». Était-elle prise en otage ? Remise de médailles aux Anciens Combattants de la Seconde Guerre Mondiale, pourtant concernée, cette association n'est même pas consultée. Résultat : oubli d'ayants droits. Réunion en mairie des associations patriotiques, sauf celle-ci. Formulaire de demande de subvention avec obligation de communiquer les noms et adresses des membres de celle-ci. Toutes les associations n'ont pas eu cette contrainte. Mise à l'écart : contrairement à d'autres, aucun membre de cette association n'a jamais été choisi comme maître de cérémonie lors des cérémonies patriotiques. Photos retouchées dans le journal communal le président de cette association n'apparaît sur aucune photo alors qu'il était bien présent aux côtés du maire. Bref, cette association était complètement marginalisée. **J'étais le président de cette association d'Anciens combattants, j'ai démissionné de cette présidence, suite aux ennuis faits à cette association.**

**Patrick Bonnet.**

« *En 60 ans, c'est la première fois que le monument aux Morts de la ville ne fait pas l'objet d'un dépôt de gerbe pour le 11 novembre* ». **Parole d'anciens.**

**Il est totalement inconsequent** d'avoir fermé les bureaux de la mairie le samedi matin alors que c'était le seul jour offrant la possibilité aux Faulquinois qui travaillent d'y effectuer leurs formalités.

**Des faulquinois.**

**Un début de réponse ?** C'était également le seul jour où je pouvais avoir accès à des documents en tant que conseiller municipal.

**Patrick Bonnet.**

« **C'est Moa qu'est le Maire** » a-t-il été répondu aux propos tenus par un Faulquinois évoquant le maire délégué de Chémery. Aux termes « le maire de Chémery », monsieur Bianchin rectifia : « *C'est moi le maire, lui il est juste maire délégué. En plus je suis le premier vice-président du DUF* ». Compris ? **GE.**

**Nous concluons ce chapitre** par cet extrait du discours du maire du 8 mai 2012 dans lequel il prônait : « *défendre les valeurs telles que le respect des autres...l'acceptation des règles d'une manière générale ... un message d'espoir que nous transmettons notamment aux jeunes...* ». C'était pour rire ?



**Moulin Bleu :** Pour la vente du Moulin Bleu, deux candidats étaient en concurrence, un particulier et une association de pêche occupant et entretenant les lieux depuis plusieurs décennies.

**Drôle de méthode,** Pour défendre le projet de l'un de ces deux protagonistes, le maire lors d'un conseil municipal a mis en avant qu'il : « *connaissait bien les acheteurs, qu'il était né à Faulquemont, qu'elle était une fille... (Suivi du nom de jeune fille)* ». N'est-ce pas une drôle de façon de mettre en concurrence deux candidats ?

**Délai insuffisant :** Le sous-préfet saisi estima la publicité suffisante. Pourtant rien sur le prompteur de la place du Marché, pas de panneau à vendre sur les lieux, rien dans la revue Initiatives. Le délai fut fixé à seulement 18 jours pour déposer sa candidature en vue de l'obtention de ce patrimoine local. Pour l'association de pêche, ce délai fut insuffisant pour obtenir des fonds et présenter

un dossier pour ce bien dont elle avait la gestion. Cette association n'était-elle pas prioritaire puisque locataire ?

**Choix par sympathie ou antipathie ?** Selon les déclarations du maire « *l'acheteur a eu le financement des banques, 300 000 à 400 000 €* ». En seulement 18 jours ? Le maire s'est-il mêlé de cette vente par sympathie pour un membre de la famille de l'acheteur, qui semble-t-il aurait travaillé dans la même entreprise que le maire lorsqu'il était encore en activité ? Ou par antipathie pour le président de l'association de pêche qui était sur la mauvaise liste (encore cette fameuse liste).

**Le Moulin Bleu et ses garages** ont été vendus pour 20 000 € alors que les Services des Domaines estimaient ce bien à 29 000 €.

**Maison rue de Nancy :** Plusieurs candidats, une association et des particuliers, se sont trouvés intéressés pour acheter cette maison d'habitation. Pourtant, vos élus ont choisi de céder ce bien à une entreprise locale pour la somme de 100 000 € alors qu'estimé à 105 580 € par les services des Domaines.

**Publicité inexacte.** Pour cet immeuble, de l'avis général, à l'exception de celui du sous-préfet, la publicité a été faite à minima. L'affichage sur un seul panneau (devant la mairie) disait ceci : « *Vends maison d'habitation à réhabiliter 160m<sup>2</sup> au sol avec grand garage, situation idéale au centre ville* ». Puisque la publicité qualifiait cette maison de maison d'habitation, pourquoi alors ne pas l'avoir cédée à des particuliers souhaitant l'habiter ? De plus cette maison située en centre-ville sur la publicité, se trouve en fait au fin fond de la Vieille-Ville. Nous savons tous que lorsque l'on désigne le centre ville, ce n'est pas de la Vieille-Ville dont on parle. Les Faulquinois ne désignent-ils pas la ville par quartier : Longchamp, Les Vignes, UCBL, La Colline, La Cité... ?

**Un panneau à vendre** dans la ville, mais aussi sur les murs de la maison en question n'aurait-il pas attiré l'attention, surtout que celle-ci se trouve à proximité d'une maison des associations, d'un centre de soins, d'un presbytère, de permanences paroissiales, d'un hôtel, d'un restaurant, d'une église, tout cela dans un rayon de 50m. A noter également que deux bureaux de vote sont situés à proximité de cette maison et que des élections régionales se déroulaient pendant la période de la mise en vente.

**La zone artisanale** n'était-elle pas mieux adaptée pour recevoir une entreprise dont le nombre de véhicules encombrement aujourd'hui l'espace déjà limité de stationnement dans ce quartier ?

**Faut-il voir un lien** avec le fait que cette entreprise a financé le véhicule de transport communal (Logo) ?

**La Loi,** en matière de vente de biens communaux, dit ceci : « *Les biens communaux doivent être vendus au mieux des intérêts de la commune* ». Au vu des prix auxquels ont été vendus ces deux biens, à savoir en dessous du prix des Services des Domaines, les intérêts de la commune ont-ils été mis en avant ? L'adjoint aux finances indique que ce prix était vu à la baisse suite à la crise immobilière. Surprenant alors que quelques jours plutôt, la presse annonçait la reprise des ventes immobilières.



**À vendre encore,** la maison située au N° 4 de la rue de Nancy est destinée à être vendue. Le maire l'a déjà promise à quelqu'un. Le Hérisson invite les personnes intéressées à s'adresser à la mairie. A savoir que sont également à vendre l'ancienne gendarmerie avenue Viaud, un terrain parking Chatrian, un terrain en limite de forêt le long de la RD 910 à proximité de la zone commerciale Grosskühl, un terrain rue de Pontpierre, une grange en Vieille-Ville (ancien dépôt des services techniques). La publication de la vente de ces biens communaux, estimés au prix des services des Domaines, ne permettrait-elle pas de vendre ces biens communaux au plus offrant, donc au mieux des intérêts de la commune ?

**Que faut-il penser encore** de cette proposition du maire de financer la venue d'un chanteur à concurrence de 10 000 € à une association locale ?

**Les copains d'abord :** La commémoration du 11 novembre 2010 a associé à l'évènement 22 apprentis de la Préparation Militaire de la Marine et leurs accompagnateurs. La cérémonie achevée, ne se sont-ils pas tous retrouvés autour d'un repas (offert par la commune ?) dans un restaurant local ? Une question toutefois me turlupine, pourquoi ce repas a-t-il été organisé dans le restaurant appartenant à une conseillère municipale ? **Un commerçant.**

**Enrobé :** lorsque l'enrobé a été fait rue de la Loire, pourquoi une seule allée de garage a été réalisée ? Pourquoi n'avons-nous pas été prévenus de cette possibilité ? **Des habitants du quartier.**

**Comment** expliquer que le maire ait refusé à un particulier de créer une aire de lavage d'automobiles alors que quelques semaines plus tard cette autorisation était accordée .... à un autre particulier ?

**Lors d'un conseil,** il est décidé de la vente de terrains, l'un à une société d'HLM, les autres à des particuliers du lotissement des Vignes. Concernant la vente aux particuliers, il est précisé que *les frais d'arpentage et d'enquête publique ainsi que les éventuels déplacements de coffrets des concessionnaires seraient à la charge intégrale des demandeurs.*

**M'étonnant que** cette même précision n'apparaisse pas pour la vente du terrain à la société d'HLM, l'adjoint aux finances s'empresse de répondre que la société s'acquittera également des frais d'enquête publique. Peut-on supposer qu'il aurait été projeté de faire payer les uns et pas les autres ? **Patrick Bonnet.**

**Deux poids deux mesures :** Ce n'est pas ainsi que la commune maintiendra et dynamisera le commerce local. Avec d'autres confrères, nous nous étonnons de la différence de traitement dont bénéficient des commerçants et petits artisans locaux.

**Premier exemple de ces avantages** considérables accordés à un artisan local pour sa publicité, avec une rue barrée durant trois jours pénalisant les utilisateurs. Mais si ce n'était que cela. Cet artisan n'a-t-il pas eu droit à des avantages que nous n'aurions pas refusé dans les mêmes circonstances : « *toasts salés et sucrés, quelques 2200 pièces, pains surprises, boissons...* » ?

**Aujourd'hui le responsable** de cette entreprise bénéficie de plusieurs chantiers sur la ville. Est-ce parce que cet entrepreneur a accepté de financer la camionnette municipale ? En fait un bon retour sur investissement pour cet artisan, n'est ce pas ?

**Second exemple**, n'y a-t-il pas plusieurs boulangeries-pâtisseries à Faulquemont ? Pourquoi est-ce toujours la même qui est sollicitée pour fournir amuse-gueules et autres sucrés-salés ? De la même façon pourquoi d'autres commerçants ne sont-ils pas sollicités pour la réalisation des paniers garnis remis aux absents au repas des Anciens ?

**Troisième exemple**, avec la station biométrique installée à la mairie pour préparer les demandes de passeport et autres cartes d'identité. La municipalité en choisissant de faire elle-même la photo d'identité accompagnant ces dossiers n'a-t-elle pas fait perdre une partie de leur gagne pain à des commerçants locaux ?

**N'était-ce pas le maire** qui dans un de ses discours disait : « *Il faut accompagner les entreprises* » ?

**Des commerçants.**

**Et ils se disent être sensibilisés au handicap** : Il y a quelque temps, une commerçante a souhaité réaliser un plan incliné devant la porte d'entrée de son magasin. Refus du maire « *cela empiète sur la voie publique* ». Pourquoi alors, quelques mètres plus loin, un commerçant s'est vu autoriser l'installation d'un plancher sur ce même domaine public afin d'y installer tables et chaises ?

**Lotissement Les Vignes : Trottoir bateau** : des particuliers, ne pouvant accéder à leur garage en contrebas sans que leur voiture ne racle le trottoir ont demandé au maire le remplacement des bordures par un trottoir bateau. Refus du maire. Pourquoi alors, dans ce même lotissement, certains trottoirs ont-ils été remplacés par des trottoirs-bateaux ?

**Muret** : D'autres se sont vus refuser l'autorisation de monter un muret de 40cm devant leur maison sous prétexte que le règlement de ce lotissement indique une hauteur autorisée de 20cm. Une dérogation municipale est pourtant admise jusqu'à 40cm. Pourquoi alors, dans ce même lotissement, des murets supérieurs à 40 cm ont-ils été acceptés ?

**Pente de toit** : L'autorisation d'une pente d'un toit fut refusée à un particulier, selon le règlement, la pente minimale des toitures est fixée à 30%, maximale 60%. Pourquoi alors, dans ce même lotissement des toits plats ont-ils été acceptés ?

**Le maire n'a-t-il pas l'obligation** de faire respecter le cahier des charges d'un lotissement voté par des élus ?

**Lors du goudronnage** des rues, des allées de garage ont été bitumées d'autres non, que faut-il en penser ... ?

**Ces mots d'une élue mosellane** : « *On oublie les principes essentiels qui doivent guider un élu : se mettre au service de ses concitoyens et servir les intérêts de la République et non pas ses intérêts personnels* ».

## QUI PAYE ?



**Il ne connaît pas la crise**, alors que de nombreuses communes annulent la cérémonie des vœux pour cause de crise et donc d'économies, cette municipalité fait mieux : une seconde cérémonie de vœux est organisée quelques jours après la première dans la commune de Chémery.

**Deux cérémonies aux frais** des Faulquinois. Jusqu'à preuve du contraire, le village de Chémery-les-Faulquemont fait partie de la commune de Faulquemont, au même titre que les quartiers des Vignes, du Longchamp, de la Cité... Alors, à quand une cérémonie dans les autres quartiers de la ville ?

**Indiquons que pour les vœux du maire 2012** et seulement pour Faulquemont, ce furent entre autres, 1800 réductions sucrées,

14 pains surprise pour 20 personnes, 1400 toasts, 300 € pour l'association assurant le service, sans compter la boisson et ...le reste. Au frais de qui ? **RP**

**Tarif du gaz** : Lors du dernier conseil, les élus ont eu à se prononcer sur le remplacement des chaudières communales. Vu l'âge de celles-ci, en moyenne 19 ans, on s'étonne que le maire n'ait jamais lancé la moindre consultation d'entreprise au cours de ces 13 ans où il était adjoint aux travaux. Vos élus envisagent de quitter le tarif du gaz fixé (régulé) par l'état pour le tarif du gaz dérégulé. Rappelons, que pour le tarif régulé, c'est l'Etat qui fixe les prix et qu'il n'y a donc que peu de fluctuation. Avec le tarif dérégulé, on fait jouer la concurrence. Mais ...

**... Pas une bonne affaire** : Combien de communes, croyant faire une affaire, ont regretté ce choix : Première année, pas de problème, le tarif est avantageux, - 10% sur la facture de gaz. Deuxième année, les choses changent, + 70%. Résultat des courses, + 50% en 2 ans.

**Parole d'expert** : Il faut savoir encore qu'en quittant le tarif de l'Etat, la commune ne pourra plus jamais revenir en arrière. Les élus ont négligé mes remarques pour suivre les recommandations de l'adjoint aux finances, qui, on le sait, est un expert (Voir Edito).

**Patrick Bonnet**

**Cité de la Musique** : Parmi les premiers chiffres pour un projet estimé à 4 millions d'euros (26 238 280 francs), 22 000 € ont été engagés pour financer un bureau d'études, 67 000 € pour un concours d'architecte...

**Afin d'obtenir des subventions** pour cette construction, cette équipe n'a pas hésité à écrire pour appuyer leur demande aux administrations « *avoir travaillé en partenariat, entre autres, avec le monde associatif* ». Curieusement aucune association ne se souvient d'avoir été associée à ce travail.

**La bonne affaire** : Vos élus ont vendu des terrains communaux entre 650 et 700 € l'are à une société privée. Destinés à des terrains à bâtir, qui a fait la bonne affaire ? Les futurs acquéreurs feront leurs calculs.

**Que voulait dire le maire** lorsqu'il a demandé à une entreprise le coût de la fabrication d'une piste de skateboard, parce que « *son petit-fils adore ça* » ?

**Le Bla, bla de l'adjoint aux finances** : Au cours du dernier conseil, l'adjoint aux finances a présenté les comptes de l'année dernière ainsi que les chiffres de l'année à venir. Les comptes furent présentés de façon succincte, des chiffres sont énoncés, tout va bien.

Seulement mettre toujours en avant que les taux des taxes locales n'ont pas augmenté, n'est que de la poudre aux yeux, puisqu'à côté de cela tout augmente, les frais scolaires, de cantine, de transport, l'eau, les poubelles...

**... Et le taux d'endettement** de la commune n'est-il pas est de 852 € par habitants, y compris pour l'enfant d'un jour ? Le déficit de clôture du budget du lotissement Les Vignes n'est-il pas de 28 322 €, preuve d'une mauvaise gestion ? Il est certainement plus porteur de dire que les taux des taxes n'ont pas augmenté. Mais bon, il semble que vos élus n'y entendent rien puisque tous acquiescent et le maire se réjouit d'avoir reçu quitus des élus pour sa gestion.

**... Enfin presque tous**, puisque 11 élus étaient absents à ce conseil.

**Patrick Bonnet.**

**Le nouveau rond point** établi rue de Strasbourg pour accéder aux deux grandes surfaces, ne semble pas très adapté de l'avis de ses utilisateurs. De plus que celui-ci est trop petit pour permettre l'accès aux poids lourds qui livrent sur cette zone et qui en conséquence mordent dessus. Dire qu'il suffisait d'utiliser le rond point existant quelques mètres plus haut. Coût de ce nouveau rond-point 205 628, 65 €.

**Chambre régionale des Comptes de Lorraine**, dans son rapport 2001-2008, elle apportait aux élus ces recommandations : « *Maîtriser les charges de fonctionnement de la commune et faire preuve de prudence en matière d'investissements* ».

**La période 2001 à 2007** était sous la responsabilité de l'ancien maire qui a répondu à cet organisme par courrier qu'il « *assumait sa SEULE responsabilité pour cette période* ». Concernant l'année 2008, le maire actuel n'a pas daigné répondre. Aurait-il estimé que cela ne le concernait pas ?

**OT.**

## MÉLANGE DES GENRES

**Opportuniste ?** Lors d'une réunion dans une école de la ville à laquelle assistait l'adjointe chargée de la culture et de la scolarité, des parents d'élèves ont fait part de leur intention d'organiser une brocante. L'idée devait être bonne, car quelque temps plus tard, cet événement fut organisé, mais dans l'école dont cette adjointe est la directrice celle-ci déclarant « *les bénéficiaires permettront de financer de nombreux projets* ». Elle s'était bien gardée de dire que ce serait seulement ceux de SON école. Associer les deux établissements n'eût-il pas été de l'intérêt de tous ? **Des parents d'élèves.**

**Opportuniste encore ?** Le projet Opération environnementale en quête des secrets de la forêt lancé par cette même adjointe et directrice d'école ressemble fort au projet de notre association, que nous avons nommé Marche découverte du milieu forestier de Faulquemont et dont l'organisation nous a été refusée par ces élus. **Des membres de cette association (2ACS).**

**Opportuniste toujours ?** Le cinéma dans la ville, une bonne idée. Mais pourquoi faut-il toujours que cette adjointe s'attribue tous les mérites ? Plutôt que dénigrer le programme de l'équipe minoritaire, n'eût-il pas été sympa de dire que cette idée a été puisée dans le programme de campagne de l'équipe adverse ? **Des membres de cette autre liste.**

**Adjointe à la scolarité ou directrice d'école, dilemme ?** Cette directrice d'école ne devrait-elle pas davantage défendre les intérêts des parents d'élèves qui s'inquiètent de l'augmentation des dépenses scolaires, du poids des cartables ? « *Classe de CE2 et CM1, achat par enfant de trois cahiers de 96 pages, un pour le vocabulaire, un pour la conjugaison, un autre pour les sciences. En fin d'année, dans respectivement chacune des trois disciplines, seulement 7 pages, 12 pages et 20 pages sont utilisées. Classe de CM1, grammaire, conjugaison, même cahier de 96 pages, avec en fin d'année seulement 20 pages utilisées dans chacun* ». **AC.**

**Alors qu'élue adjointe rémunérée,** plutôt que de demander aux autres élus d'approuver les nouvelles augmentations du transport scolaire et de la cantine, son devoir ne serait-il pas de défendre les intérêts financiers des parents ? Marre d'être pris pour des vaches à lait. **Des parents d'élèves.**

**Trou de mémoire ?** L'ancien président du club de football local aurait-il la mémoire courte ? Lors d'une réunion publique durant la campagne municipale, alors que vous étiez Monsieur Bonnet tête de liste de l'équipe adverse, il vous avait interpellé sur votre projet de réaliser un terrain de foot synthétique et un club house en ces termes « *Vous ne savez pas de quoi vous parlez, c'est trop cher et irréalisable* ».

**Vous aviez alors répondu :** « *Il est quand même surprenant que de tels propos sortent de la bouche du président d'une association dont les seuls terrains sont l'unique aire de jeux et le club house une nécessité* ». Quelques mois plus tard, ce même président ne demandait-il pas la réalisation de ces équipements sur la commune voisine ? Le jour de sa démission, ne criait-il pas encore haut et fort de leur nécessité ?

**Exactement les mots** que vous aviez employé Monsieur Bonnet. De qui se moque-t-il ? Avec ce que coûte le projet de l'ancienne mairie (Créanto bis) de son frère, c'est au moins 6 terrains de foot synthétiques que nous aurions pu avoir. **Des fans du ballon rond.**

## INVESTISSEMENTS, TRAVAUX

**Un nouveau collège va voir le jour :** Pourquoi, nous les parents, mais également nos enfants, voire les anciens élèves n'avons-nous pas été consultés ? Nous aurions pu amener des propositions utiles. Ces mots d'un élu : « *Le choix de reconstruire un nouveau collège au lieu d'agrandir le collège voisin, sous prétexte qu'au-delà d'une certaine taille, le collège perd de son identité et de sa qualité d'enseignement* », restent discutables. **Des parents d'élèves.**

**Parlons-en du nouveau collège :** Si on peut se féliciter de ces prochains travaux, on peut aussi s'interroger sur le modèle de partenariat « public-privé » choisi pour cette réalisation.

**Car à propos de ce type de partenariat,** des revues de presses nationales en soulignent les surcoûts. Extraits : « *L'Etat en faisant payer à sa place la construction d'édifices publics par des professionnels du BTP pour ensuite leur verser un loyer n'est ni plus ni moins qu'une bombe à retardement. Citons cet exemple avec l'hôpital de Corbeil-Essonnes construit par un groupe du BTP, 1200 millions d'euros (40 millions de loyers par an, sur trente ans). Alors qu'un emprunt à 4,5% payé par l'Etat n'aurait coûté que 757 millions* ».

**Le coût prévisionnel** pour la reconstruction du Collège Verlaine est de 18M € HT. Quel en sera son coût réel en loyers payés à l'entreprise du BTP choisie ? **Des Faulquinois.**

**Rue Eugène Gobert : Pénalités :** La commune a-t-elle appliqué les pénalités (ainsi que le prévoient les textes) à l'entreprise chargée des travaux rue Eugène-Gobert pour le retard pris pour ce chantier ? Ce retard, contrairement à qu'a déclaré l'adjoint aux travaux, n'est certainement pas dû qu'aux seules conditions climatiques. Alors que nous avons été témoins de travaux des semaines entières avec seulement deux manœuvres poussant une brouette, on s'interroge : l'entreprise avait-elle les moyens techniques pour s'atteler à ce chantier ?

**Choix de l'entreprise :** Dans son appel d'offre, la municipalité avait fixé des critères qui ont déterminé le choix de l'entreprise. Pour ces travaux, les critères étaient de 40% pour les moyens techniques, 30% pour les références de l'entreprise, 30% pour le prix. La commission d'appel d'offres aurait pu ajouter le délai d'exécution. Sept entreprises, toutes spécialisées dans ce type de travaux et dotées de moyens techniques adéquats, avaient répondu à ce projet.

**Remarque faulquinoise :** L'équipe municipale précédente n'a pas eu le temps pour réaliser ces travaux rue Eugène-Gobert, mais au moins dans son projet l'enfouissement des réseaux était prévu. Aujourd'hui, l'équipe en place n'a pas pu procéder à cet enfouissement... faute d'argent selon elle. On a su en trouver pour le Créanto bis.

**Poudre aux yeux :** D'autres rues ont fait l'objet de travaux d'enrobés en quelques jours. Toutefois ne sommes-nous pas en droit de nous interroger sur ces travaux qui de toute évidence ont consisté en un simple griffage de la surface et la pose d'une fine couche d'enrobé. Comme le déclarait un technicien de ces travaux « *cela tiendra bien jusqu'aux prochaines élections* ».

**Mais n'est-ce pas** l'adjoint aux finances qui a accepté d'ouvrir une ligne budgétaire pour la remise en état des routes par une simple couche d'enrobé ? Un investissement négatif, puisque n'étant pas fait pour durer dans le temps.

**Dos d'âne :** Et trois dos d'âne de plus qui ne font pas la joie de ceux qui habitent juste en face, ni celle des automobilistes aux véhicules rabaissés. Plus deux encore sur la route de Strasbourg. S'agirait-il d'obtenir un record ? A noter au passage, que les Faulquinois n'ont pas manqué de constater que la hauteur des dos d'âne n'est jamais la même. N'existe-t-il pas une réglementation les concernant ? N'est-ce pas là le travail de la commission travaux de s'assurer de ces anomalies et au besoin les faire corriger ? Dans dos d'âne, il y a le mot « dos ».

**Ancienne mairie et Créanto Bis : 516 :** c'est le nombre de coupons réponse avec votre avis sur le projet d'un Créanto bis en Vieille Ville que vous avez déposés dans la boîte aux lettres du Hérisson ; j'en ai fait part aux élus afin d'obtenir un débat public qui vous a été refusé.

**Les arguments du maire :** « *J'ai toute la population derrière moi ; j'ai 120% de subventions ; c'est mon projet phare tant attendu depuis des décennies par les faulquinois ; de nombreuses municipalités se sont succédées durant plus de 50 ans. Toutes ont affiché leur volonté de réhabiliter le bâtiment sans réussir à le faire. Moi oui* ».

**Il déclarait :** « *Tout ce qui pourra être conservé le serait, notamment l'ancien four à pain, pour lequel les pierres seront descellées, quant aux poutres elles seront mises de côté* ». Four à pain et poutres ne sont plus là.

**D'autres découvertes :** Lors des fouilles, il a été mis à jour un escalier ainsi que les bases d'une ancienne tour. Le lendemain de cette découverte, tout était à nouveau remblayé (camouflé ?). Peut-être qu'aux yeux des archéologues, ces vestiges n'avaient pas de valeur, mais n'avaient-ils pas leur place dans un bâtiment dit culturel ? Au même titre que le four à pain, la fresque, la grille ouvragée, les colonnes de pierre, tous également disparus ?

**On comprend mieux** maintenant pourquoi des élus ont exigé la pose de panneaux pleins cachant à la vue la démolition de l'édifice permettant ainsi la dissimulation aisée d'éventuelles découvertes. Citons les propos d'un archéologue réputé : « *Le dédain stupéfiant que manifestent certaines élites pour les archives de notre sol... sans aucun souci du patrimoine... que de sources de connaissances ont ainsi été, irrémédiablement, annihilées !* »

**Ils sont devenus fous :** Le coût de l'aménagement intérieur de ce Créanto Bis est estimé à 157 513 € TTC (1 033 217 francs), dont 29 362 € TTC (192 615 francs) pour 81 chaises et fauteuils, soit 363 € l'unité (2381 francs) ; 26 tables dont 2 bureaux, 10 322 € TTC (67 702 francs). La cerise sur le gâteau, un bureau au prix de 17 940 € (117 679 francs).

**Ajoutons à cela encore**, le coût de l'équipement informatique et autres babioles liées aux technologies de l'information pour 90 600 € (594 297 francs). Et encore, le coût de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement intérieur, confié à un cabinet d'architecte au taux de rémunération de 12%. Je peux vous garantir, qu'on trouve moins cher comme rémunération, surtout que le coût de la construction a augmenté de 165 375 € HT (1 044 860 francs).

**Achats de terrains :** Dans le cadre du projet d'aménagement de la médiathèque, l'acquisition partielle du garage d'un particulier, situé dans l'emprise du chantier a semblé nécessaire. Ainsi, la démolition partielle, la reconstruction d'un mur en élévation érigé sur fondation béton, la réfection de la charpente, de la couverture et de la zinguerie n'ont-elles pas grevé le plan de financement ?

**Avec cette transaction**, deux parcelles situées en contre bas de la rue de l'église, en zone inondable, donc inconstructible, ont été achetées par la commune à ce même particulier !! Dans quelle mesure l'acquisition de ces parcelles se justifie-t-elle dans le cadre de ce projet ?

**La bonne affaire :** Dans le même ordre, une maison d'habitation située dans l'enceinte du chantier sera également achetée par la commune et ce pour la somme de 10 000 €. Il est sans compter, les frais de notaire, de démolition, d'évacuation de gravas, dressage du fond de forme etc....

**Faut-il préciser** que ce bâtiment était dans un état de délabrement avancé ! Qu'il présentait une réelle menace en raison de sa vétusté ! **Qu'il appartenait à une conseillère municipale !**

**Un texte de loi** régit les édifices menaçant ruine : « *Le danger doit émaner d'un édifice bâti, doit menacer ruine, doit compromettre la sécurité publique* ». C'était le cas, ce bâtiment donnait sur une voie publique. Une solution pouvait s'imposer au maire : « *prendre un arrêté municipal de péril dans lequel il mettait en demeure la propriétaire de procéder aux travaux nécessaires dans un délai fixé* ». L'étude pour la réalisation de cet ouvrage aurait-été mal faite ?

**Frais de fonctionnement :** Les communes du DUF participent aux frais de fonctionnement du Créanto de Créhange. Les élus de Faulquemont projetaient-ils de faire la même chose avec le Créanto bis ? Les habitants des communes du DUF seront-ils d'accord pour payer les frais de fonctionnement d'un second Créanto ?

**Faulquemont Cité**, ses dos d'âne, sa neige ... et ses antennes relais, car en plus de celle qui se trouve à l'église Marie-Reine, les habitants de la Cité héritent d'une nouvelle antenne radiotéléphonique près du cours du 19 novembre 44, en bordure de forêt.

**Les habitants de Faulquemont-Cité seront** ravis d'apprendre que leurs élus ont approuvé cette décision, avec la possibilité d'accueillir d'autres opérateurs sur le même site.

**Risque de champs magnétiques ?** Sans danger disent les opérateurs. Mais que penser des associations qui se saisissent des tribunaux justement pour ces risques et qui ... gagnent ?

**Comme le Hérisson** vous l'indiquait dans un précédent numéro, « *s'il n'est pas établi que les rayonnements présentent un risque pour la santé, le contraire non plus* ».

**Premier Vice-Président du DUF :** Saviez-vous, qu'avec ce titre, le maire a obligation de gérer 8 fonctions dont celle du développement durable et des énergies renouvelables ?

**Pourtant** n'a-t-il pas fait remplacer le réseau d'eau rue de la Mairie en laissant enfoui l'ancien ? N'a-t-il pas laissé les réseaux aériens rue Eugène Gobert, rue de la Gare alors que leur enfouissement pouvait bénéficier de subventions jusqu'à 40%. Des petites communes comme Han sur Nied, Mainvillers l'ont fait. Il est évident qu'il était plus important de demander des subventions pour un second Créanto.

**A-t-il été exigé** du promoteur pour la construction d'une centaine de nouvelles résidences, un cahier des charges intégrant des maisons de Basse Consommation (*maison avec une très faible consommation d'énergie et donc respectueuse de l'environnement*), de Haute Qualité Environnementale (*maison intégrant la préservation de l'environnement, la performance énergétique, la réduction de la consommation d'énergie et d'eau ...*).

**Rien à f...** : Le maire semble ne pas se préoccuper outre mesure de ce qu'il laissera aux générations futures en matière d'environnement. **AB, YS.**

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Le découpage :** Lorsque j'ai lu dans la presse que le projet de fusion des communautés de communes du DUF, du Pays Naborien et du Warndt avait été rejeté, j'ai fait valoir mon droit de réponse en mettant en avant que cette fusion permettrait la réalisation d'économies sur la rémunération des élus puisque leur nombre serait réduit et qu'il me paraissait souhaitable de soumettre ce projet de fusion aux habitants par référendum...

**Colère du Président du DUF :** Mon message a énervé le président du DUF qui a adressé un courrier aux élus de Faulquemont. Pourtant l'idée de soumettre par voie de référendum le regroupement de ces trois communautés de communes a séduit plus d'un de ses habitants.

**N'aurions-nous pas notre mot à dire**, NOUS, citoyens de Faulquemont et du DUF au sein de cette institution que nous n'élisons pas ? Faut-il rappeler que lors des élections municipales, nous élisons une équipe municipale, mais que nous n'intervenons en rien pour désigner ceux qui dirigeront le District Urbain de Faulquemont ?

**Référendum municipal :** L'idée de fusionner n'était pas si stupide que cela, sauf à traiter les Alsaciens de stupides, eux qui, notamment leurs élus, ont décidé de la création d'un Conseil Unique qui rassemble les conseils généraux et régional. En Lorraine, des élus sont favorables au référendum. Ainsi, le Président de la Région Lorraine, répondant à une demande du chef de l'Etat, suggérait de procéder à un référendum « *Un bon moyen pour le peuple de débattre des choix ...* ».

**Faire parler la démocratie :** Sur le sujet de la création d'une intercommunalité, un sénateur lorrain écrivait : « *Chaque commune doit être libre de choisir son destin. Il est inacceptable qu'ici ou là des politiciens sans scrupules bafouent la volonté des municipalités et des habitants. Face aux risques d'arbitraires, les maires peuvent faire parler la démocratie en organisant un référendum municipal, et pour cette raison j'approuve sans réserve l'organisation de référendums communaux* ».

**Dans la concertation :** Mais n'est-ce pas le président du DUF, lors de sa cérémonie des vœux 2010, à propos des dysfonctionnements de l'Etat sur les réformes, qui disait « *cela doit se faire dans la concertation. Or il faut bien le constater, les élus communaux ou départementaux n'ont guère été consultés* ». Aurait-il ressenti ce que nous ressentons lorsque nous sommes mis devant le fait accompli face à certaines décisions districales et communales ?

**Patrick Bonnet, Conseiller Municipal.**

**D'un conseiller municipal amer :** « *Ce n'est pas la peine d'aller en réunion de travaux, puisque tout est déjà décidé d'avance* ».

**Suggérons** à cet élu de démissionner ! Comme nous le suggérons à tous ceux qui ne viennent plus aux conseils municipaux pour les mêmes raisons, comme nous le suggérons au conseiller qui a pris résidence dans une commune hors du district au lieu de s'excuser pour ses absences à chaque conseil.

**Trop c'est trop :** Parents et enseignants avons manifesté contre la suppression de postes aux collèges de la ville. Si la place des élus était d'être à nos côtés, elle ne devait pas être une façon de se servir de cette occasion pour « parader » et surtout raconter n'importe quoi. Citons en l'occurrence le maire qui dans son discours a fait croire qu'il avait le pouvoir de remédier à la situation. Plusieurs parents ont cru à ses boniments. Moi, ce qui m'a le plus attristé c'est de l'entendre citer Abraham Lincoln. Ras le bol de ses bons mots.

**Des parents d'élèves.**

**Cet homme politique** américain a également dit ceci : « *Vous pouvez tromper tout le monde un certain temps ; vous pouvez même tromper quelques personnes tout le temps ; mais vous ne pouvez tromper tout le monde tout le temps.* »

**Patrick Bonnet.**

**C'est Moa qui décide :** Dans le cadre d'un projet de classe, des élèves, des gamins ont visité la mairie. Ils furent reçus par le maire qui leur a expliqué le rôle du conseil municipal, des services... le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Des parents perplexes, des enfants qui ne comprenaient rien. Par contre, nous avons bien compris ses mots de conclusion : « *C'est moi le maire. C'est moi qui décide* ».

**LD.**

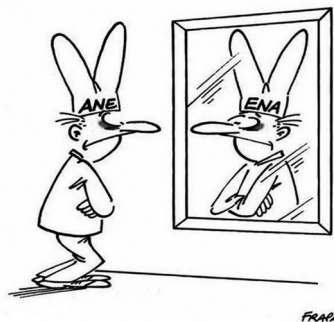
## ET LA MORALE DANS TOUT ÇA

**Démocratie ?** Extrait du discours du maire du 14 juillet 2011 : « ...la démocratie est un bien précieux qui doit être défendu /.../ Chaque citoyen est responsable de ses actes /.../ l'attention à l'autre doit être présente/.../ » Fermez le ban. Les médias ne se sont-ils pas fait le relais depuis plusieurs mois de certains dirigeants qui parlaient eux aussi de démocratie ? Pour certains, on a vu ce qu'ils sont devenus.

**PB.**

**Faites ce que je vous dis :** Pour la troisième fois, le maire a organisé une cérémonie de la citoyenneté, rappelant à des jeunes gens venant d'avoir 18 ans, les principes fondamentaux, en ces termes : « ... vous devez respecter la loi, respecter les autres » et s'attardant encore sur le mot « *démocratie* ». Propos bizarres sortant de la bouche d'un élu condamné plusieurs fois par des Tribunaux Administratifs, qui a reçu le bonnet d'âne de la Démocratie locale. Au nom de justement ... de ces grands fondamentaux ?

COMMENT NAISSENT LES VOCATIONS



**Dédaignant l'invitation** à venir recevoir ce diplôme de bonnet d'âne sur les marches du Sénat, quand même classé 8<sup>ème</sup> maire sur quelques 36000 (note plus qu'honorable) c'est donc au cours d'un conseil municipal que lui fut décerné ce prix. Rien dans Initiatives, normal ??? ou normal !!!

**Alors, si certains d'entre vous** ont envie de changement, c'est maintenant que vous devez vous préparer, les élections étant la seule façon de renouveler le mandat des mêmes ou ... de les sanctionner. Néanmoins, je ne saurais que trop conseiller aux personnes intéressées de commencer par assister aux séances du conseil municipal. Il ne me semble guère judicieux de prétendre opter pour le changement sans s'intéresser à minima aux affaires de la commune.

**Patrick Bonnet.**

**Puisqu'abondant** le sujet des élections, je ne peux m'empêcher d'évoquer celles à venir dans quelques jours, les législatives. Parmi les candidats en lice, n'est-il pas déplorable de voir que, certains, dans leurs tracts et projets de campagne, préfèrent médire sur le candidat adverse du même bord politique plutôt que se concentrer sur leurs engagements vis-à-vis des électeurs.

**Et que dire du cumul des mandats ?** Exemple ce prétendant aux prochaines législatives qui fut candidat aux dernières municipales dans une commune voisine, et dont on peut supposer qu'il sera postulant aux futures municipales. Ce même prétendant, déjà vice président du Conseil Régional (Faut-il s'étonner de son lien familial avec le président de cette administration ? (source presse )) cumulerait les mandats de député et de maire en cas d'élection. Que deviendrait alors le programme dont il porte les couleurs et qui interdit le cumul ?

**Montant des indemnités :** au titre du Conseil Régional, n'est ce pas la somme d'environ 2250 € par mois (Source Internet) que perçoit cet élu ? Auquel se rajouterait, en cas d'élection aux législatives, les sommes de 5189 € d'indemnités parlementaires, 6412 € d'indemnités représentatives soit un total de 13 851 € par mois. **Soit plus de 12 fois le SMIC** (Sans compter la gratuité des transports, ni les indemnités de maire (1500 €/mois environ en cas d'élection). **Pour ma part**, je suis partisan du non cumul des mandats, estimant qu'on ne peut pas être à la fois au four et au moulin et qu'en conséquence il est préférable d'être efficace et assidu à une fonction plutôt que faire croire à un don d'ubiquité.

**Au moment de glisser** le bulletin dans l'urne, je me souviendrai de ce que mes grands parents disaient : « *Ne jamais mettre ses œufs dans le même panier* ».

**Patrick Bonnet**

**... Quant à l'utilité des députés ?** Ce sont eux qui votent les lois .... des lois qui, permettons-nous un petit clin d'œil pour finir, restent parfois quelque peu ridicules tel « *cet arrêté ministériel qui autorise à immatriculer un véhicule au nom d'un mineur, résultat, un enfant de 4 ans a écopé de 23138 € d'amende pour infractions routières* » ou qui mériteraient un sérieux dépoussiérage en témoigne le texte du 26 brumaire de l'an IX (17 novembre 1799), bien que plus appliqué, est toujours en vigueur aujourd'hui. « *Cette ordonnance de police interdit aux femmes de porter un pantalon à Paris, et ce malgré l'inscription dans la Constitution de 1946 du principe d'égalité des droits entre homme et femme* ».

**H.**

Soutenez ce périodique en adressant vos dons à l'ordre de

**la Gazette du Hérisson**

11, rue de la République - 57380 Faulquemont

Tél : 06.77.51.85.64

E-mail : leherissonfaulquemont30@hotmail.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

